

Troc & Puces - Rugby Union Pays de Lorient

Dimanche 15 mars 2026 - 9h à 17h

Gymnase de Kerolay - Lorient

*Ce bulletin d'inscription est à remplir en cas de règlement par chèque ou en espèces.
L'inscription sera prise en compte uniquement à réception du bulletin d'inscription et du règlement.*

Contact : rugbyunionpaysdelorient@gmail.com

Renseignements :

Nom : Raison sociale :
Prénom : N° RCS (pour les pros) :
Téléphone : Date de délivrance :
Mail : N° pièce d'identité :
Adresse : Nature des objets vendus :
Code postal :
Ville :

Emplacement souhaité :

Nombre de mètres : x 5€ le mètre =

Fait à : Le :

Signature :

*Une réservation ne sera pas remboursée sauf en cas d'annulation de manifestation.
Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.*

Chèque à l'ordre de :

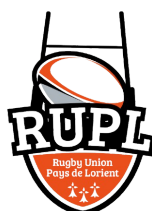
Rugby Union Pays de Lorient

Fiche à retourner accompagnée du règlement à :

3 rue Hent Vras
56100 Lorient

Règlement par carte bancaire avec inscription :

Sur SportEasy,
via le QR Code



RÈGLEMENT INTÉRIEUR - TROC ET PUCES RUPL

Cette manifestation s'adresse aux professionnels, particuliers, associations et collectionneurs.

La mise en place des stands se fera le **15/03/2025 à partir de 7h00**,

Le jour de la manifestation, chaque exposant devra se munir :

- d'une **pièce d'identité**,
- et, pour les professionnels, du **numéro de registre du commerce et des sociétés (RCS)**.

Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité du vendeur, notamment en cas de **vol, casse ou tout autre préjudice**. L'organisateur décline toute responsabilité.

L'organisateur rappelle aux **particuliers exposants** qu'ils ne peuvent participer à ce type de déballage que **deux fois par an**, conformément à l'**article R321-9 du Code pénal**.

Les exposants seront installés au Gymnase de Kerolay - 56100 Lorient.

Les tables sont fournies par l'organisateur. Toute réservation est validée uniquement à réception de la **fiche d'inscription signée** et du **règlement**. Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les emplacements non occupés à 9h00 seront considérés comme vacants et pourront être réattribués.

Le remballage est prévu **entre 17h00 et 18h00**. Chaque exposant s'engage à **laisser son emplacement propre** après son départ.

En cas de **force majeure**, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation sans que les exposants puissent prétendre à une indemnisation.

